



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 13 juillet 2021

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 13 juillet 2021 à 18h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Séverine ONILLON, Emmanuel MAÎTRE, Florence SOUEGES, Katia CHEVREY, Philippe FAGOT, Valérie FERREUX, Bastien FRANCESCHINI, Claude GALLIOT, René GIRARD, Lydie KOLMAYER, Marie LATROY, Ludovic LEBAIL, Audrey MAJCICA, Serge MINORET, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Jocelyne POURTEAU, Henri VERNEREY

Absents excusés : Marie-Pascale BRIENTINI, procuration donnée à Emmanuel MAITRE ; Gêrôme GALLIOT, procuration donnée à François DODANE

Absents non excusés : Emilie ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Valérie FERREUX

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte-Rendu du 8 juin 2021.
2. EPF : avenant pour prolongation de portage
3. Modifications budgétaires budget Commune : Délibération modificative 3
4. Demande d'acquisition d'une parcelle cadastrée ZE 250 de 512 m² par GBM
5. Demande de subvention exceptionnelle
6. Délibération relative au projet de contrat Etat – ONF 2021 – 2025
7. Devis maîtrise d'œuvre pour démolition de la maison Monnot
8. Convention avec la MAM
9. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du 8 juin 2021 :

Le compte-rendu du 8 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2. EPF : avenant pour prolongation de portage :

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une convention de portage avec EPF (Etablissement Public Foncier) a été signée en 2011 afin de permettre à la Commune d'acquérir des parcelles de terrain par le biais de EPF. A ce jour, EPF a acquis pour le compte de la Commune 3 226 m². La convention de 2011 arrive à échéance. Aujourd'hui, EPF est propriétaire de ces parcelles et il convient de procéder à une régularisation en vue de l'acquisition par la Commune. Pour ce faire, il convient de valider un avenant à la convention initiale visant à prolonger le portage par EPF pour 4 ans avant régularisation chez le notaire.

Les explications de M. le Maire entendues, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention de prolongation de portage avec EPF pour une durée de 4 ans et demande la rétrocession des biens acquis pour le compte de la Commune.

3. Modifications budgétaires budget Commune et Petite Enfance : Délibération modificative 3

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires afin de pouvoir régler un certain nombre de factures. M. le Maire demande à Mme Marie LATROY, conseillère municipale déléguée de présenter et d'expliquer les modifications :

Budget Petite Enfance : (changement de chapitre)

ID compte 2031 : - 19 385 €

ID compte 21318 : + 19 385 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la décision modificative du budget Petite Enfance comme citée ci-dessus

Budget commune : Opération 315 – Création 2 logements dans ancienne Mairie (changement de chapitre)

ID compte 2031 : - 40 000 euros

ID compte 21318 : + 40 000 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la décision modificative du budget commune comme citée ci-dessus

Budget commune : Opération 320 – Acquisition tracteur

ID compte 2158 : + 15 000 euros

IR compte 10226 : + 15 000 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la décision modificative du budget commune comme citée ci-dessus

Budget commune : Acquisition terrains Lieudit Rougemont

ID compte 2111 : + 30 000 euros

IR compte 1341 : + 30 000 euros (opération 314 – Salle associative)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la décision modificative du budget commune comme citée ci-dessus

Budget commune : Opération 312 – Salle de sport

ID compte 21318 : + 60 000 euros

IR compte 1341 : + 60 000 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la décision modificative du budget commune comme citée ci-dessus

4. Demande d'acquisition d'une parcelle cadastrée ZE 250 de 512 m² par GBM

M. le Maire informe le Conseil que la Mairie a reçu une demande de la société GIE NOVEA qui intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon Métropole pour l'aménagement du parc d'activités de l'Echange.

La société GIE NOVEA souhaiterait, pour le compte de GBM, acquérir la parcelle cadastrée ZE 250 de 512 m² (à proximité du lotissement Les Jardins du Château) afin d'achever l'aménagement du périmètre de la ZAC. Ladite parcelle est estimée par les services de France Domaine à 271 €.

Les explications de M. le Maire entendues, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle cadastrée ZE 250 à GBM au tarif de 271 € afin de terminer l'aménagement de la zone de l'Echange.

5. Demande de subvention exceptionnelle

M. le Maire présente au Conseil le courrier de Mlle Lucie QUARTO relatif à une demande d'aide exceptionnelle.

Mlle QUARTO pratique le hockey sur glace et aurait dû en 2020, intégrer l'équipe Junior d'Ottawa au Canada. Les conditions sanitaires ont rendu cette opportunité impossible.

Pour la rentrée 2021-2022, l'université Carleton d'Ottawa propose à Mlle QUARTO d'intégrer ses rangs et ainsi de pratiquer non seulement le hockey, avec les JO de Pékin 2022 en point de mire, mais également d'y poursuivre ses études.

Le coût total de ce projet sous forme de sport-études est estimé à environ à 20 000 € et 2 000 € de matériel sportif.

Les explications de M. le Maire entendues et après en avoir débattu, le Conseil, par 16 voix pour, 3

contres et 3 abstentions, décide d'accorder une aide exceptionnelle de 25 % du prix du matériel, soit 500 €.

6. Délibération relative au projet de contrat Etat – ONF 2021 – 2025 :

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*



CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

7. Devis maîtrise d'œuvre pour démolition de la maison Monnot :

Dans le cadre de la démolition de la maison Monnot, un devis a été demandé à l'entreprise GAMOBAT pour établissement d'un cahier des charges avec suivi de la démolition.

Le devis est présenté et expliqué par le 1^{er} adjoint. Celui-ci s'élève à 11 760 € HT.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, décide de procéder à la consultation d'autres bureaux d'études.

8. Convention avec la MAM

M. le Maire rappelle au Conseil que celui-ci avait délibéré pour conventionner avec la MAM sise quartier de Vaux pour une mise à disposition de locaux pour exercer leur activité avec un premier appel de loyer en juillet 2021.

A ce jour, la MAM ne fonctionne toujours pas car le dossier doit être refait dans son intégralité (agréments, démarches).

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire propose au Conseil de reporter l'appel de loyer de juillet et éventuellement août, suivant l'ouverture.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire.

9. Questions et informations diverses :

- Modifications des horaires d'ouverture de la Mairie à compter du 1^{er} septembre 2021 : les lundis et mercredis ouverts jusqu'à 19 h 00.
- Emmanuel MAITRE informe que le groupe BOVIS souhaiterait racheter les bâtiments vers la carrière avec prévision d'extension des bâtiments de 4 000 m².
- Un point est fait avec l'entreprise Palissot concernant les contrats d'entretien sur les Terrasses du Vallon.
- Florence SOUEGES : dans le cadre d'un dossier avec l'Etat pour la scolarisation des enfants de + 3 ans, la Commune a perçue environ 3 000 €.
- Réception du marché de travaux, Parking Croisée des Laves : environ 17 000 € de subvention.
- Mise en place de la taxe sur les enseignes publicitaires des entreprises : Le Maire demande

qu'une réflexion puisse avoir lieu. Le point sera discuté en commission Finances.

- Bandes cyclables Rue de la Mare : demande pour l'installation d'un panneau STOP en arrivant sur la RD 11.
- Remerciements de Mme SOUEGES aux élus, aux agents et aux personnes volontaires pour leur participation et implication aux élections de juin.
- Mme ONILLON indique que la journée de rentrée du Centre Socioculturel aura lieu le 04-09-2021 et que les inscriptions se feront de 10 h à 14 h en présence des associations.
- Inauguration de la Salle de sport : le 18-09-2021 si les conditions sanitaires le permettent.
- Pas de balade gourmande cette année.
- La réception officielle de la Rue de la Mare a eu lieu le 02 juillet dernier en présence d'élus de GBM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H08.

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2021-053 : EPF : avenant pour prolongation de portage.

Délibération 2021-054 : Délibération Modificative Budget Commune et Petite Enfance.

Délibération 2021-055 : Demande d'acquisition d'une parcelle cadastrée ZE 250 de 512 m² par GBM.

Délibération 2021-056 : Demande de subvention exceptionnelle.

Délibération 2021-057 : Délibération relative au contrat Etat – ONF 2021-2025.

Délibération 2021-058 : Devis maîtrise d'œuvre pour démolition maison Monnot.

Délibération 2021-059 : Convention avec la MAM.